DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024-CM/113 : AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE 2025 - AVANCE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE ADMINISTRATIF (E.P.A)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 13 novembre 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 05 novembre 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20
Absents : 09
Représentés : 02
Total des votes : 22

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Marcel DAMOUR

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – TECHER Sophie - LUCILLY Harry - BRANCALIN Sandrine – FANNIO Anaïs - ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann - PAUSE Jean Claude - FOUASSIN Stéphane - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - ROBERT Laurencine - ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : FOUASSIN Stéphane (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine - ROBERT Laurencine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 20.11.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-113-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

La Commune de Salazie soutient de nombreuses associations par l'apport d'une subvention annuelle et verse également une subvention au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des écoles.

Le versement de ces subventions intervient dans le courant du deuxième trimestre après le vote du budget primitif.

Certaines associations ainsi que les établissements publics à caractère administratif rencontrent des difficultés de trésorerie en début d'année pour faire face aux dépenses de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (22 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une avance de subvention au titre de l'année 2025, à hauteur de 50% pour les établissements publics administratifs (E.P.A) et à hauteur de 30% pour les associations sportives et culturelles.**

Ces taux sont appliqués sur les montants attribués dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2024.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2024	TAUX	MONTANT AVANCE 2025
A.J.L	89 000.00 €	30%	26 700.00 €
A.P.D.S	35 000.00 €	30%	10 500.00 €
A.D.A.S	45 000.00 €	30%	13 500.00 €
ETOILE SALAZIENNE	27 500.00 €	30%	8 250.00 €
Pays d'accueil de SALAZIE	12 000.00 €	30%	3 600.00 €
ESPACE 433	38 000.00 €	30%	11 400.00 €
US SALAZES	40 000.00 €	30%	12 000.00 €
C.F.T (Comité Fêtes et Traditions)	50 000.00 €	30 %	15 000.00 €

E.P.A	MONTANT SUBVENTION 2024	TAUX	MONTANT AVANCE 2025
Caisse des écoles de Salazie	1 000 100.00 €	50%	500 050.00 €
Centre Communal d'Action Sociale de Salazie	400 000.00 €	50%	200 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-113-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Marcel DAMOUR



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-113-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024